

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous certifions par la présente que le produit «**CUILLÈRE SCOOP 20 BOULES/LITRE 60 ML 4,2x17,7 CM MARRON ALUMINIUM**» avec la référence **118.66** distribué par GARCIA DE POU SA répond aux exigences établies dans les réglementations suivantes pour les objets et matériaux en contact avec les aliments:

- Règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement CE 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

La conformité aux dispositions du règlement CE 1935/2004 est démontrée au moyen de tests de risque recommandés pour ce type de matériau, analysés par un laboratoire spécialisé, dont les résultats sont indiqués ci-dessous :

The following sample(s) was/were submitted and identified on behalf of the clients as : ICE CREAM
DIPPER,CAST ALUMINIUM

Result Summary :

Test Requested	Conclusion
Extractable Heavy Metals	PASS

Conclusion : The tested parameters comply with the requirement stating in Regulation (EC) No 1935/2004 of the European Parliament and of the Council of 27 October 2004.

Utilisation prévue :

- Matériau en contact avec des denrées alimentaires humides.
- Stockage prolongé à température ambiante.
- Contact avec des aliments chauds : max. 5°C pendant 30 minutes.

- Ne convient pas au four / micro-ondes.

Matière première du matériau ou de l'objet en contact avec les aliments :

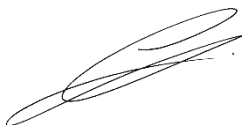
La principale matière première du produit est l'aluminium.

La traçabilité :

La traçabilité peut être faite avec l'étiquette de l'emballage et le numéro de commande, conformément aux dispositions des articles 15 et 17 du règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Ce certificat est valable jusqu'à ce que des modifications substantielles de la composition ou de la production entraînent des changements dans la migration des matériaux ou des objets ou lorsque de nouvelles données scientifiques sont disponibles.

A Ordis, le 20 septembre 2022.



Carla Iglesias López
Département de la conformité réglementaire
GARCIA DE POU S.A.